

**MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

**ARRETE
Portant interdiction de stationnement
A Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle**

Le Maire de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2, L. 2213.1 à L. 2213.6 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur LE GUYADEC Cédric, responsable des services techniques communaux en date du 8 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la collecte des sapins de Noël et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il est nécessaire d'interdire le stationnement aux emplacements suivants : 3 emplacements de stationnement sur le parking Place de la Poste ainsi que sur le parking de la salle polyvalente de Dolo, à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle du mardi 26 décembre 2023 à 12h00 au vendredi 19 janvier 2023 à 18h00 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : du mardi 26 décembre 2023 à 12h00 au vendredi 19 janvier 2023 à 18h00, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur 3 emplacements de stationnement dans les lieux suivants :

- parking Place de la Poste (cf. plan n°1 en annexe) ;
- parking de la salle polyvalente de Dolo (cf. plan n°2 en annexe).

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les formes habituellement requises, et notamment à l'entrée du terrain de football.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice générale des services de la mairie, Madame l'Adjudante-Cheffe, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, et Monsieur le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle
Le 15 décembre 2023

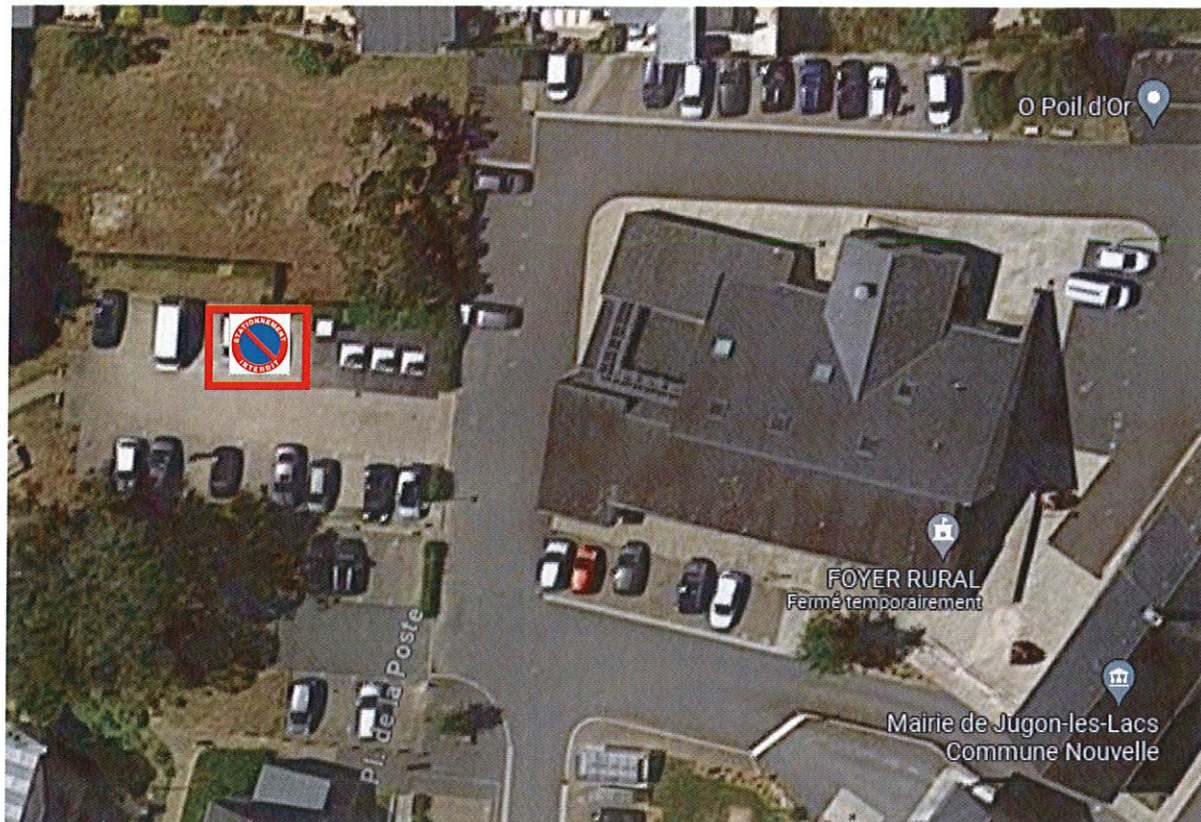
Le Maire,



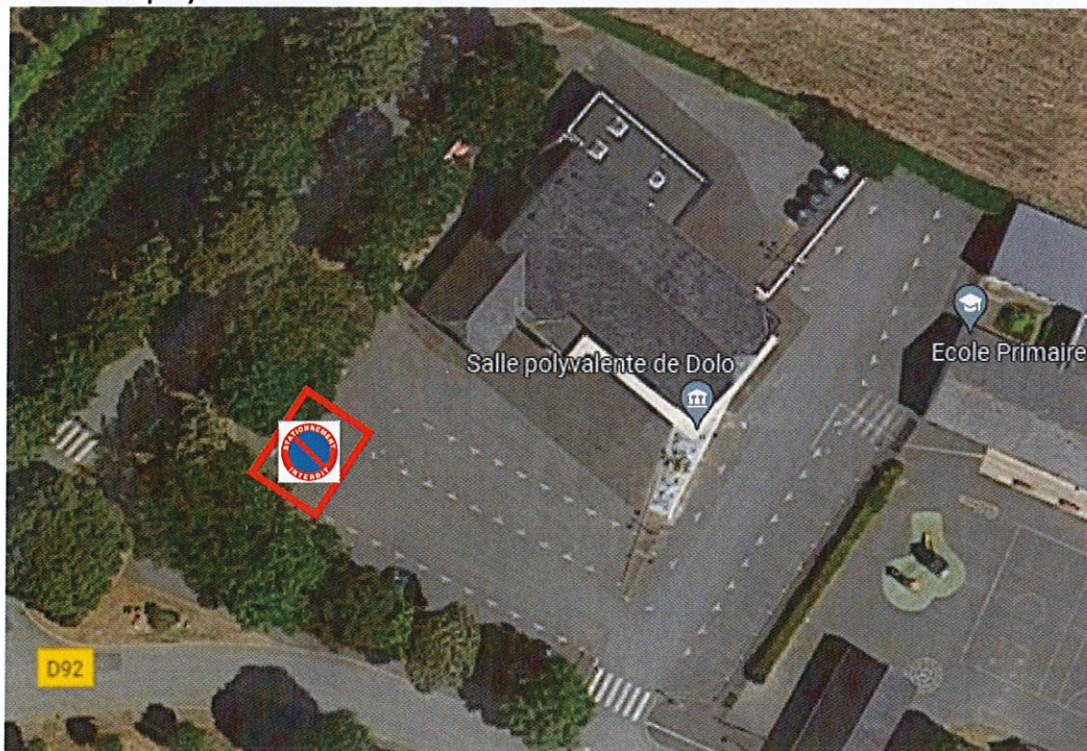
Eric MOISAN

ANNEXE

Plan n°1 – Place de la Poste



Plan n°2 – Salle polyvalente Dolo



Stationnement interdit